



vps.epas

PKE
CPE

Focus Prévoyance

Avril
2020

Caisses de pension avarès? Le rendement n'est pas le seul élément déterminant dans la rémunération
Interview avec Jean-Rémy Roulet Rester pragmatique **Questions** Les familles en patchwork et la LPP
News Infos et actualités **L'écreuil** est indécis...



Claudio Zemp
Rédacteur de «Focus Prévoyance»

Argent et avarice

La première de «Tartuffe» de Molière, le 12 mai 1664, a été un véritable scandale. Car dans la comédie, le paresseux Tartuffe ne fait que prétendre être une noble «truffe». En vérité, il est avare, hypocrite et dévot. Dans le dos, il tente de ruiner toute la famille de son hôte. Ce qui a bouleversé l'Église.

Aujourd'hui, la publicité veut nous faire croire que tout le monde est stupide s'il paie plus que nécessaire pour un appareil électrique ou pour des vêtements. Le slogan «l'avarice, c'est cool» s'applique-t-il aussi aux caisses de pension? Ce numéro se penche sur la question de savoir si les caisses de pension sont vraiment avarès quand elles versent peu d'intérêts à leurs assurés. Le président de l'Association suisse des institutions de prévoyance explique pourquoi c'est normal que les caisses fassent preuve de retenue, même après de bonnes années boursières: «se montrer généreux en pleines turbulences de marchés est inapproprié!»

D'ailleurs, l'hypocrite Tartuffe de la comédie de Molière a échoué dans son plan diabolique – à la dernière minute. Et parce que le roi a été lui aussi amusé par la pièce, cette dernière a certes été interdite un moment malgré l'irritation des autorités morales mais a été jouée pendant de nombreux siècles plus tard.

Caisses de pension avares?

L'année de placement 2019 a fourni environ 10% de rendements aux caisses de pension. L'avoir des assurés actifs sera par contre rémunéré à 2–3%. Il existe des raisons à cette différence. Par exemple, le rendement n'est pas le seul facteur déterminant pour la rémunération.

Ceux qui ont leur argent pas uniquement sur un compte bancaire ont pu se réjouir au début de l'année: les bourses ont veillé à des rendements solides en 2019. Ceux qui ont atteint un rendement de 10% sur leur argent ont maintenant une fortune qui a augmenté de 10%. L'aperçu fourni par le certificat de prévoyance révèle une toute autre réalité: le rendement de 10% ne se manifeste pas par une rémunération de 10% mais de considérablement moins. Les caisses de pension sont-elles donc avares?

Le graphique et le texte explicatif montrent comment les rendements sont utilisés dans les caisses de pension. L'important est que l'argent ne quitte pas les caisses. Les affirmations telles que «Les managers de caisses de pension préfèrent s'en mettre plein les poches plutôt que de donner l'argent aux assurés» sont donc complètement absurdes. La caisse de pension, c'est-à-dire le conseil de fondation avec représentation paritaire, décide de la manière dont l'argent doit être utilisé au sein de la caisse. Aucun bénéfice n'est distribué à des tiers, et il n'y a pas non plus d'excès en matière de salaire ou de bonus comme dans les grands instituts financiers.

D'après quels critères la rémunération est-elle fixée?

La loi prévoit deux critères minimum concernant l'utilisation des rendements par les caisses de pension:

- Les rentes de vieillesse en cours ne doivent pas être raccourcies. Les avoirs correspondants doivent donc être rémunérés chaque année. Le taux de conversion légal actuel de 6.8% implique une rémunération de 5% environ. Un taux de conversion de 5.5% correspond encore à 3.5% environ.
- Les avoirs doivent être crédités au taux d'intérêt minimum, qui s'élève actuellement à 1%.

Ces deux exigences en matière de rémunération donnent ce que l'on appelle le rendement cible d'une caisse de pension: il s'agit du montant du rendement qu'une caisse doit atteindre chaque année afin de respecter ses obligations minimales. Le rendement cible moyen des caisses de pension est actuellement de quelque 2%.

Si la caisse – comme en 2019 – obtient un rendement nettement plus élevé, elle a alors une marge de manœuvre. Le conseil de fondation peut décider si l'argent doit être utilisé pour garantir une rémunération plus élevée, pour augmenter les réserves de fluctuation de valeur ou pour faire des provisions techniques. Tandis que la rémunération pour les assurés (actifs ou bénéficiaires de rentes) est directement tangible, ces autres utilisations par le conseil de fondation servent indirectement à augmenter la sécurité de la caisse.¹

Participation et sécurité

Si la totalité du rendement était crédité aux assurés, le taux de couverture resterait inchangé (par exemple, une augmentation de 10% de la fortune serait compensée par une augmentation de 10% des passifs [avoir des personnes actives et des bénéficiaires de rente]). Le problème: l'année de placement n'améliore pas la stabilité de la caisse de pension. Si une bonne année de placement est suivie par une mauvaise, la caisse de pension souffre alors et, dans les cas extrêmes, elle se retrouve en découvert et donc dans une situation de restructuration.

Plus la rémunération est basse pour les assurés, plus l'argent peut être utilisé pour l'augmentation des réserves de fluctuation de valeur ou pour les provisions. La probabilité pour la



Kaspar Hohler
Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

40%

De 2009 à 2018, le taux d'intérêt technique moyen pour les institutions collectives et communes est passé de 3.5 à 2.1% (d'après une [étude de Swisscanto](#)). Cela correspond à un recul de 40%. La baisse a été constante sur les dix dernières années. Chaque caisse de pension peut elle-même définir cette valeur, en tenant compte de la recommandation de ses experts en caisses de pension.

50%

Alors que le taux d'intérêt minimal LPP pour les assurés actifs était de 2% en 2009, il est aujourd'hui de 1%. Cela correspond à un recul de 50%. La valeur est fixée chaque année par le Conseil fédéral. Elle varie nettement plus fortement que le taux d'intérêt technique car elle s'appuie sur les événements relatifs au taux d'intérêt et au marché des capitaux actuels et est aussi influencée politiquement.

¹ Certaines restrictions dans l'utilisation de rendements excédentaires s'appliquent en particulier aux institutions collectives. Elles sont mentionnées dans l'[art. 46 OPP 2](#).

caisse de pension de se retrouver en découvert est plus faible, et la chance de pouvoir payer des intérêts supérieurs au taux d'intérêt minimal à l'avenir augmente. Les provisions techniques servent en particulier à préserver le niveau des prestations pour les assurés, même s'il faut par exemple encore réduire le taux de conversion.

Le conseil de fondation (selon la solution aussi la commission de prévoyance au sein d'une fondation collective) doit désormais décider entre ces deux extrêmes: une participation totale des assurés ou une rémunération minimale et une augmentation complète de la sécurité. La structure des assurés est un argument important: plus la part des retraités d'une caisse est élevée, moins la caisse est capable de faire face aux risques et plus un levier de sécurité élevé est crucial. Par ailleurs, la nécessité de disposer de provisions techniques est déterminante: si une caisse a encore un taux de conversion de plus de 6%, elle devrait impérativement prendre des dispositions pour réduire ce taux. Si elle a toutefois déjà un taux inférieur à 5%, cela est moins nécessaire.

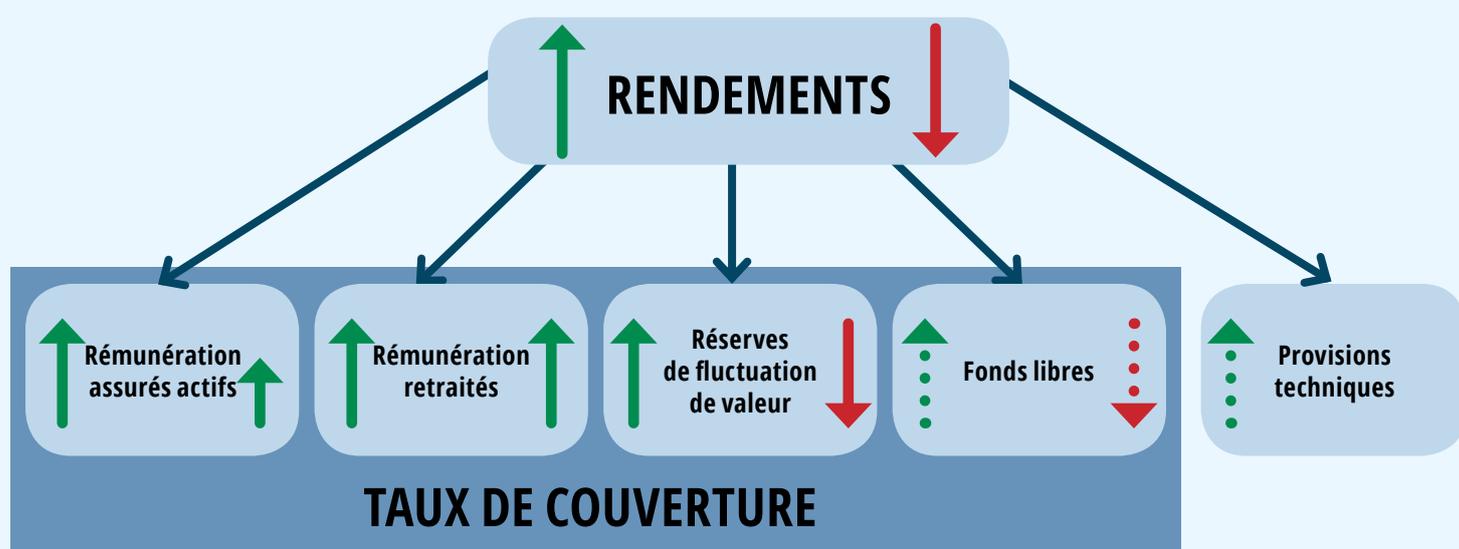
Qu'est-ce qui est équitable?

Généralement, les caisses de pension accordent actuellement des rémunérations supplémentaires principalement aux assurés actifs. En effet, le taux minimal est

nettement en dessous du taux d'intérêt qui est continuellement crédité aux bénéficiaires de rentes (par exemple 3.5%, voir plus haut). Afin de garantir une égalité de traitement, il est généralement approprié de tenir compte d'abord des assurés actifs.

L'incertitude liée aux conséquences de l'épidémie de coronavirus montre qu'une certaine prudence est de mise concernant les futurs revenus. A un moment donné, le niveau des taux bas se répercutera sur les revenus. Ni les actions ni le boom immobilier ne dureront indéfiniment.

De nombreuses caisses de pension font des efforts pour pouvoir proposer à moyen terme aux assurés actifs et aux retraités la même rémunération, par exemple 2%. Pour pouvoir mettre en œuvre cette solution, il faut, d'une part, faire moins de promesses en matière de prestations (taux de conversion) et, d'autre part, augmenter les réserves de fluctuation de valeur pour pouvoir amortir les pertes sur les marchés des capitaux. Une telle approche peut avoir pour résultat que sur un rendement de 10%, seulement 2 à 3% soient versés sur les comptes des assurés actifs et que les retraités ne bénéficient pas d'augmentation de rente. A première vue, cela peut paraître être offensant. Mais en y regardant de plus près, cela pourrait bien être juste.



Légende: — constant occasionnel

Les rendements d'une caisse de pension (aussi appelés «troisième cotisant») sont utilisés pour rémunérer les avoirs des actifs ainsi que ceux des bénéficiaires de rente. Pour ces derniers, un intérêt technique ajouté chaque année au capital restant est appliqué au taux de conversion et donc à la rente. Par ailleurs, les réserves de fluctuation de valeur sont ainsi constituées, de même que, si besoin est, les provisions techniques (par exemple dans le cas d'une baisse du taux de conversion). Si les réserves de fluctuation de valeur s'accumulent, des fonds libres peuvent être constitués.

Si l'on compare la somme des avoirs de vieillesse des assurés actifs et des retraités, les réserves de fluctuation de valeur ainsi que les éventuels fonds libres avec les obligations (avoirs de vieillesse personnes actives et retraités), on obtient le taux de couverture de la caisse de pension. La valeur cible des réserves de fluctuation de valeur est généralement de 15 à 20% du taux de couverture. A partir d'un taux de couverture de 115 à 120%, des fonds libres peuvent par conséquent être formés. Les provisions techniques ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux de couverture.

Si une caisse de pension enregistre un rendement nettement positif (variante flèches de gauche), ce rendement est alors utilisé d'abord pour la rémunération des actifs et des retraités. Par ailleurs, des réserves de fluctuation de valeur et des provisions techniques peuvent être constituées, éventuellement même des fonds libres. Le taux de couverture augmente.

Si la caisse enregistre un rendement négatif (variante de droite), alors les avoirs des retraités doivent être rémunérés comme auparavant. Le taux minimal doit être crédité aux assurés actifs. Le rendement négatif est absorbé par la réduction des réserves de fluctuation de valeur (c'est à cela qu'il sert) et le déblocage des éventuels fonds libres. Le taux de couverture baisse.

Les provisions techniques devraient en fait être constituées ou dissoutes indépendamment des rendements enregistrés mais en fonction des besoins réels. Dans la pratique, les bonnes années de placement sont toutefois souvent utilisées pour faire des réserves adéquates. Les pertes des placements ne peuvent pas être absorbées par la dissolution des provisions techniques. Pour cela, on utilise les réserves de fluctuation de valeur.

Rester pragmatique

Interview: Kaspar Hohler, Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

Les caisses de pensions doivent constituer les provisions nécessaires et augmenter leurs réserves pour fluctuation de valeur avant de pouvoir verser des prestations généreuses, souligne Jean-Rémy Roulet, président de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP. Et un problème essentiel n'est toujours pas résolu.

Les caisses de pensions ont connu une année 2019 exceptionnelle dans le domaine des placements, mais beaucoup d'entre elles ne versent qu'un peu plus que le taux minimal à leurs assurés. Pour quelle raison?

Le premier objectif prudentiel d'une caisse de pension est d'atteindre son objectif de réserves de fluctuation de valeur. Cependant, si les résultats financiers le permettent (comme en 2019), bon nombre de caisses de pensions versent plus que le taux légal, renforçant ainsi la crédibilité du 2^e pilier.

Les caisses de pensions devraient-elles s'imposer des règles fixes en matière de rémunération ou décider chaque année en fonction de la situation?

Clairement le pragmatisme et la raison doivent l'emporter: se montrer généreux en pleines turbulences des marchés est inapproprié! Chaque caisse a donc sa propre marge de manœuvre, tributaire de sa structure et de ses engagements envers ses affiliés, actifs ou rentiers. La situation doit donc être revue année après année.

Depuis l'introduction des taux d'intérêt négatifs il y a plus de cinq ans, les caisses de pensions ont atteint des rendements de 4% par an en moyenne. Les taux négatifs ne posent-ils aucun problème?

Les taux négatifs constituent une gêne pour les caisses de pensions tout comme le droit de timbre ou d'autres taxes ou émoluments n'ayant que trop peu de rapport avec le but de prévoyance. Les supprimer constituerait une bonne nouvelle, surtout pour les assurés. Néanmoins, il y a des problèmes plus importants et plus urgents à régler comme par exemple la baisse du taux de conversion avec un mécanisme pragmatique permettant de compenser la diminution des prestations en résultant.



Jean-Rémy Roulet

Président de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP et gérant de la Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC).

Certains rentiers se plaignent de ne pas avoir bénéficié de hausses des rentes malgré les bons rendements de ces dernières années. A raison?

Certaines caisses versent un montant fixe équivalent à une rente pleine ou à une demi-rente, par exemple, lorsque les bonnes années boursières le permettent. Notre caisse a procédé de la sorte en 2019. Notre Conseil de Fondation a reçu des lettres de remerciements ce qui prouve que nos rentiers suivent avec acuité l'évolution de l'économie locale ou mondiale.

Vous dirigez la Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC). Quels sont les principes suivis par la CPPIC dans le domaine de la rémunération et quel est le taux d'intérêt crédité sur les avoirs des assurés actifs pour l'année 2019?

Le taux crédité sur les avoirs des assurés actifs a été de 2%.



Avez-vous des questions sur le 2^e pilier?

Les membres des commissions de prévoyance sont souvent confrontés à des questions relevant de la prévoyance professionnelle. À cette occasion, nous donnons à l'Association Renseignements LPP la possibilité de répondre à des questions tirées de la pratique.

Question:

Françoise Hubert et Pierre Drouot (noms modifiés) ont 54 et 56 ans. Ils se sont connus il y a quatre ans sur Internet et ont emménagé dans le même appartement il y a trois ans. Tous les deux sont divorcés et leurs enfants issus d'un premier lit, désormais adultes, sont partis de la maison depuis un certain temps déjà. Le couple aimerait savoir quelle est la protection offerte en matière de prévoyance professionnelle si l'un des deux partenaires devait décéder et consultent le service de renseignements LPP gratuit.

Réponse:

Malheureusement, ils n'ont pas emmené leurs règlements de prévoyance respectifs et leurs certificats de CP individuels. C'est pourquoi leur conseiller doit leur expliquer que sans ces documents, il est dans l'incapacité de pouvoir leur fournir un conseil et qu'ils doivent donc repasser à une date ultérieure.

Madame Hubert et Monsieur Drouot rassemblent donc les documents requis et les présentent au prochain rendez-vous de conseil. Il s'avère en fait que leurs deux règlements présentent des dispositions différentes concernant le versement d'une rente de partenaire: le règlement de Madame Hubert exige qu'il y ait ménage commun et que ce ménage ait existé pendant au moins cinq ans à la date du décès. Le règlement de Monsieur Drouot exige en plus une obligation d'assistance réciproque entre les partenaires, convenue par écrit.

Le conseiller explique au couple que les conditions requises pour une rente de partenaire ne sont pas formulées de manière contraignante, juridiquement parlant, et que les institutions de prévoyance ont donc une certaine marge de manœuvre. Le standard minimal dont il faut tenir compte dans la formulation des conditions réside dans une égalité de traitement des assurés, dans l'interdiction de l'arbitraire et dans la proportionnalité. Toutes ces conditions sont remplies dans les règlements de Madame Hubert et de Monsieur Drouot.

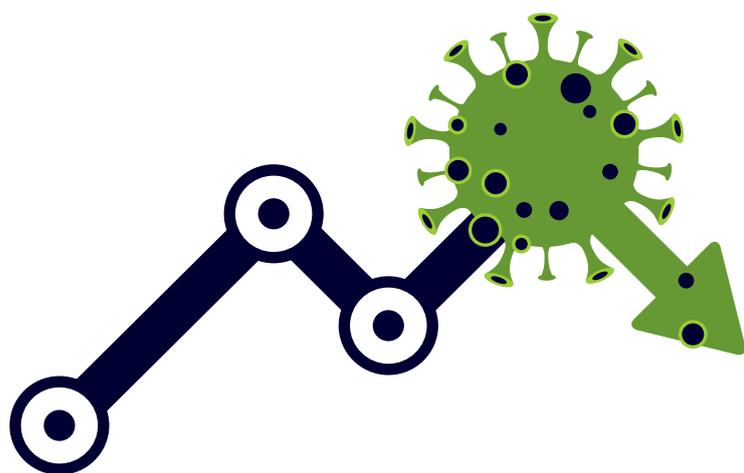
Après l'entretien de conseil, Madame Hubert et Monsieur Drouot remettent à leur fondation collective et caisse de pension les documents écrits nécessaires afin qu'en cas de décès, les prestations de prévoyance correspondants puissent être perçues.



Liliane Grossmann
Membre du comité
de l'Association Renseignements LPP

Veillez envoyer vos questions à
redaktion@vps.epas.ch

Actualités



Situation financière

Premiers signes de fièvre pour le taux de couverture

Pour lancer l'étude Risk Check-up de cette année, [Complementa](#) a chiffré les conséquences de la crise du coronavirus. Les caisses de pensions suisses ont déjà épuisé les bénéfices de l'exceptionnelle année financière 2019. Le taux de couverture moyen a diminué, passant de 109.5% (fin 2019) à 100.4%. Complementa précise qu'il s'agit pour l'instant d'une estimation (données prises en compte jusqu'au 17 mars inclus) reflétant un instantané de la situation.

Les défis structurels du 2^e pilier sont actuellement discutés au niveau politique.

Responsabilité

Acquittement pour la commission de placement de l'ACSMS

La caisse de pensions ACSMS a fait faillite il y a six ans. Le Tribunal fédéral vient d'acquitter les membres de la commission de placement ainsi que l'experte en matière de prévoyance et le réviseur, indique le [Freiburger Nachrichten](#). Le Fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médicosociaux (ACSMS) avait subi une perte de 57 millions de francs suite à des placements risqués auprès de l'entreprise lausannoise Hope Finance. Le ministère public fribourgeois avait retenu les charges de gestion déloyale à l'encontre de quatre membres du conseil de fondation de l'ACSMS. Le réviseur et l'experte en matière de prévoyance étaient accusés d'avoir enfreint la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

International

Les caisses de pensions néerlandaises en découvert

Le taux de couverture du Stichting Pensioenfond (ABP), le fonds de pension des fonctionnaires et des salariés de l'éducation néerlandais, est tombé à 88.7% en février. C'est ce que rapporte [European Pensions](#). Il s'agit d'un recul de 5.4% depuis fin février, quand le taux de couverture était encore de 94.1%. Le ratio de financement au 31 décembre de cette année décidera de la nécessité de réduire ou non le montant des retraites en 2021. L'ABP n'est pas le seul fonds de pension néerlandais en découvert. Selon le baromètre des retraites d'Aon, le taux de couverture moyen des fonds de pension néerlandais s'élevait à 95% en février contre 101% en janvier.

Actualités

Immobilier suisse

Chiffres solides pour 2019, nuages noirs pour 2020

L'année dernière, les investisseurs institutionnels ont réalisé une excellente performance avec l'immobilier suisse: les immeubles résidentiels ont rapporté 7.1%, les bâtiments à usage mixte 6.2% et l'immobilier commercial 5.2%. Les résultats ont dépassé d'environ 1 point de pourcentage ceux de l'année 2018, selon l'indice IAZI Swiss Property Benchmark. Le rendement de cashflows nets (sans l'évolution des valeurs) sur l'ensemble du portefeuille a stagné autour de 3.2%. Les surfaces vides ont légèrement diminué, ce qui s'explique par la baisse des loyers. Avec la publication de cette rétrospective, CIFI a averti que le marché de l'immobilier devrait également souffrir de la situation actuelle: elle impactera en premier lieu le marché de l'immobilier commercial et de bureau, mais une baisse du niveau des salaires et une hausse du chômage se répercuteront également sur l'immobilier résidentiel.



Législature

Les dossiers parlementaires «gelés»

Les Chambres fédérales ont dû interrompre le traitement de dossiers importants. Selon les services du Parlement, tous les dossiers sont pour l'instant «gelés» avec l'arrêt de la session de printemps. Les Chambres s'apprêtaient notamment à s'entendre sur la rente-pont pour les chômeurs en fin de droit. Les débats étaient déjà arrivés à leur terme pour plusieurs autres projets. Mais ces dossiers sont bloqués faute de votation finale, à l'instar de la révision de la loi sur le contrat d'assurances qui a plus de 100 ans. La révision de la loi sur l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité attend également la votation finale. (ats)

L'écureuil est indécis ...

... sur la manière dont il doit faire du home office.

L'écureuil est étonné ...

... de la manière dont certaines personnes font maintenant des réserves: masques, papier toilette, désinfectant. Les politiciens et les experts mettent en garde contre l'hystérie. En 1961, quand le gouvernement fédéral avait fait campagne pour la création de stocks de secours dans le cadre de l'«Action écureuil», les Allemands n'étaient encore pas fans des écureuils. Sous la photo d'un écureuil tenant une noisette entre les pattes, était inscrite la devise suivante: «Pensez-y, faites des réserves.».

L'écureuil lit avec étonnement ...

... que les actions, ces dernières semaines, ont en partie perdu presque la moitié de leur valeur. Il regarde ses noisettes. Aucune n'a diminué de moitié.

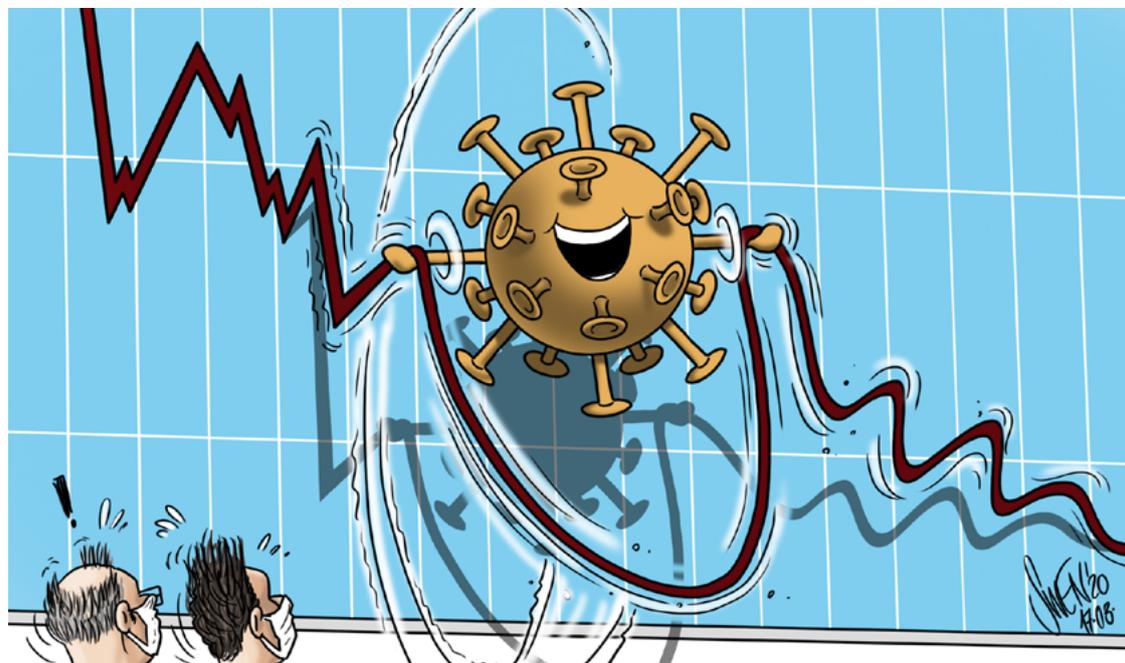
A la radio, l'écureuil entend ...

... que l'alouette des champs est menacée en Suisse parce qu'elle ne trouve pratiquement plus de zones marécageuses ouvertes et humides pour se reproduire. L'écureuil aime les alouettes à cause de leur chant nuptial spectaculaire. Il est donc soulagé d'entendre que l'alouette a trouvé un espace de vie rare au printemps à l'aéroport de Kloten. Il espère que les alouettes vont couvrir le bruit des avions.



Actualités

Caricature du mois



AI

Un record pour l'intégration des personnes atteintes dans leur santé

Le nombre total de personnes atteintes dans leur santé qui ont pu être intégrées sur le marché du travail a atteint un nouveau record de 22 534 personnes l'an dernier. Selon la Conférence des offices AI (COAI), ce chiffre représente une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente. Avec le soutien de l'AI, 12 640 personnes ont pu conserver leur emploi, 1933 personnes ont pu changer d'emploi dans la même entreprise et 7420 personnes ont trouvé un nouvel emploi en dehors de leur entreprise. En outre, 541 personnes bénéficiant d'une rente AI ont pu soit reprendre un travail, soit augmenter leur capacité de gain.

Conjoncture

Le coronavirus fait reculer l'économie

Le groupe d'experts s'attend à ce que la Suisse tombe en récession en 2020. La propagation du nouveau coronavirus dans le pays et à l'étranger entraîne la mise à l'arrêt temporaire de certaines parties de l'économie. Sous réserve d'une stabilisation de la situation épidémiologique, l'économie devrait se redresser progressivement à partir du second semestre. Cela se traduirait par une forte croissance du PIB en 2021 qui ne permettrait cependant pas pour autant d'atteindre le niveau du PIB prévu précédemment. L'incertitude des prévisions est actuellement extraordinairement élevée.

 www.seco.admin.ch



Aperçu des thèmes

Le numéro de mai de «Focus Prévoyance» traitera du thème des «possibilités d'assainissement des institutions collectives et communes».